

Résolution présentée par la délégation de l'

Union Européenne

Thème                      Agenda 2030 : vers les 17 objectifs du développement durable

Concerne                L'augmentation des trafics d'êtres humains et du renforcement des réseaux criminels transnationaux en lien avec la hausse des flux migratoires.

L'Assemblée Générale,

Réalisant                que depuis 2015 le nombre de migrants internationaux en Europe a augmenté d'environ 16%, que plus de 90% des migrants irréguliers ont recours à des services opérés par des réseaux criminels et que de 2022 à 2023 les victimes de traite d'êtres humains ont augmenté de 6.9%,

Inquiétée                de constater que la traite des êtres humains constitue toujours actuellement un commerce criminel générant plus de 150 milliards de dollars de profits illégaux chaque année selon l'OIT, et que plusieurs milliers de personnes en majorité des femmes et des enfants continuent d'être utilisés à des fins sexuelles, domestiques ou économiques à travers le monde,

Constatant              que le défaut d'un mécanisme de répartition équilibré et harmonisé des demandes d'asile entre les continents et au sein des pays hôtes amène une concentration disproportionnée des demandes dans certaines régions, avec des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France consistant plus de 80 % des demandes en 2024, ceci fragilise la solidarité internationale et favorise l'utilisation des réseaux criminels transnationaux,

Affirmant                qu'un mécanisme permettant de répartir plus équitablement les flux migratoires permettrait d'avancer vers nos objectifs de développement durable en freinant les trafics d'êtres humains et les réseaux criminels transnationaux,

Décide                    de recommander la mise en place d'un MERS, le mécanisme Européen de répartition des demandeurs d'asile calculé selon le PIB de chaque état membre et la densité de population afin de réduire la concentration excessive dans certaines zones,

- de soutenir la mise en place, afin de garantir des conditions sûres et légales pour les migrants, tout en affaiblissant les réseaux criminels transnationaux ;
- d'encourager les États membres de l'ONU à participer à encourager et partager les données sur les flux migratoires, les victimes de la traite et les routes utilisées par les passeurs, afin de renforcer la prévention et la répression du trafic d'êtres humains.

*Le texte français fait foi*